

14 Dec. 1867.

M. L. M.

Mon prédécesseur avait déjà signalé à V. Ec. l'existence d'un
 d'un manuscrit fort intéressant de Macarius Magnus
 aplog. etc. de la vie mortelle du 3^e siècle et l'existence
 Ce livre, dont on connaît ^{ou connaît} les fragments d'un
 Vient d'être
 La manuscrit
 en Egypte. L'original est conservé
 à M. Agostini, ancien conserv. de manusc.
 à la B. M. nat. de Paris.

M. Ag. est un vieillard fort instruit, mais auquel son
 l'impression de
 couleurs. Il a écrit de très belles lettres en grec et en latin
 devant de Paris, qui paraitent inf. de son époque
 la question, sur les fragments du manuscrit, fait un compte
 et M. Ag. a écrit une notice sur ce manuscrit, qui est en
 l'original est conservé à M. Agostini, ancien conserv. de manusc.
 Agostini. ^{Henri Agostini} grand intérêt qu'il a eu pour lui. On lui
 a pu, M. L. M. que une publication de ce genre honorerait
 l'école française d'Athènes, et que j'ai été mis au courant
 de cette affaire, j'ai regreté que la propriété du manuscrit ne fût pas
 adonc ^{inséré dans} le manuscrit. Je suis sûr que si j'en avais
 la condition très bonne de l'original, je n'aurais pas hésité à
 lui en demander s'il lui commanderait que je parlasse de
 l'affaire à votre Ec. et quelles propositions j'aurais faites
 agées. - Sachant du manuscrit d'être un moyen contraire et que
 j'en demanderais par à V. Ec. d'approuver. D'ailleurs l'importance
 de ce livre est trop au public et que l'honneur en
 revient à notre Ec. D'un autre côté, il ne faut que M. Ag. soit
 de la propriété de la ^{manuscrit} auquel il a droit. J'ai donc l'honneur
 de proposer à V. Ec. de charger l'école fr. de la publication

de Manuscrit de M. Magnier avec introduction ^{franç.} et trad. latine.
~~Publié par la bibliothèque~~ Les frais de publication seront
~~payés~~ sur le budget de l'École pour 1857. Le directeur l'impression
aura lieu ~~à~~ Athènes par le soins de M. Plandel, sous
son Estipendium, et sous la surveillance du Directeur, qui pourra
traiter avec un libraire à Paris pour la mise en vente
de l'ouvrage; les bénéfices de la vente seront attribués
intégrales à M. Agot, qui demeure propriétaire des
manuscrits.

~~Je~~ ^{vous} prie de vouloir bien si cela peut être fait
imprimer avec le reliquat de l'ouvrage qui, malgré leur valeur,
n'offrent pas le même intérêt que celui dont il s'agit. Ces
années de présence dans la commission la plus favorable,
pour que le reliquat de 1857 atteigne 10,000 fr., c'est à dire
le quart de notre budget total. D'après le renseignement que
j'ai pu en France, pour publier l'ouvrage de M. Magnier à
un bon compte, il est probable que l'on qui ne dépense

2500 fr. plus in ~~de~~ ^{tant} il est probable que la dépense
ne dépassera pas 2000 fr.; ce qui est comme il se doit
de ne pas être arrêté par une difficulté minime que nous
pourrions éviter. Je propose à votre Ecol. de mettre à
ma disposition la somme de 2500 fr., sauf à restituer
au tiers ou à un plus ou autre ce qui pourrait être
demandé sur ce chiffre.

Je supplie V. Exc. de considérer que la occasion de ce genre
se rare, que l'Écol. et en ^{présent} pour les recherches
et ne profiter que nous avons dans les jeunes savants
particuliers ^{présents}. Des ^{résultats} toujours prêts à nous
la soutenir ou à se servir de nos dépouilles, qu'après
il est bien que nous quissions réaliser tout ce qui peut, dans
les limites de notre budget, faire honneur à l'École et à la
France qu'elle représente en Orient.

Je prie V. Exc. de vouloir bien joindre un projet d'avis
qu'elle m'aura été revêtue de sa signature, si elle approuve
ma proposition.